



PROJET DE LOI DE SIMPLIFICATION

L'U2P s'insurge contre la suppression du « Test PME »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.03.07

Paris, 27 mars 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Voulant mettre fin à des législations et réglementations inadaptées aux TPE et PME, l'U2P a défendu l'impérieuse nécessité d'instaurer un « Test TPE-PME » dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique, afin de mesurer l'impact d'une mesure avant son entrée en vigueur.

Vérifier la pertinence et l'applicabilité de nouvelles dispositions est en effet indispensable pour les petites entreprises. Le Test PME, seul rempart contre la complexité administrative et l'inflation de normes, est la mesure de simplification la plus attendue par les TPE et les PME de France.

Pourtant, contre toute attente une majorité de députés de la commission spéciale en charge de l'examen du projet de loi ont voté pour la suppression de l'article 27 relatif à l'instauration de ce Test PME.

L'U2P s'insurge contre le retrait de la mesure et appelle les parlementaires à retrouver la raison en adoptant le Test PME lors de l'examen du projet de loi de simplification économique en séance publique.